



FLASH N°36 – 01/07/2022

VIAPASS GATE : AMENDES ET SAISIE (ILLEGALE) DE CAMIONS : La Région Wallonne de nouveau condamnée !

En janvier 2019 (voyez notre [flash n° 06 du 14/01/2019](#)), nous vous informions de la condamnation de la Région wallonne par le Tribunal de première instance de Namur.

Le Tribunal namurois avait alors jugé **disproportionné** et constitutif d'un **abus de droit**, le fait d'immobiliser un camion et d'exiger, immédiatement, sur place, le paiement d'une amende présumée et/ou (valablement !) contestée ...

Le Tribunal de Namur n'avait pas été tendre avec les autorités wallonnes et leur avait rappelé qu'« *une juste perception des taxes doit allier la rigueur nécessaire avec les garanties que peuvent attendre les redevables dans un Etat de droit.* »

Dans une [réponse à une question parlementaire](#) (et de manière assez affligeante), le Ministre wallon du Budget des Finances de l'époque (le MR Jean-Luc Crucke) n'avait alors rien trouvé de mieux que de minimiser la portée de cet Arrêt.

Bien mal lui en a pris ...

Ce 8 juin 2022, c'est la Cour d'Appel de Liège qui a rappelé à la Région wallonne quelques principes de droits (pourtant assez élémentaires).

Comme le défend l'UPTR depuis des années, la Cour d'Appel a considéré comme « **arbitraire** » l'immobilisation d'un véhicule pour le paiement d'amendes, alors même qu'aucun PV, ni avertissement extrait de rôle n'avaient préalablement été envoyés.

La Cour d'Appel confirme, par ailleurs, le caractère pénal des amendes en matière de taxe kilométrique, obligeant ainsi la Région wallonne à revoir – radicalement – ses méthodes policières, dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits de la défense.

L'UPTR attend désormais que l'administration wallonne se conforme enfin à cette (nouvelle) décision judiciaire (infamante à son égard).

Surtout, l'UPTR attend du nouveau Ministre, Adrien Dolimont (MR) qu'il fasse montre de l'autorité politique nécessaire pour mettre fin aux agissements mafieux de son administration.

Quand, aux yeux de ses concitoyens, une administration passe pour une association de malfaiteurs, il y a un problème politique à gérer et ce, sans délais !